

*Formulaire d'aide à l'Evaluation des Incidences Natura 2000
destiné aux porteurs de projets :
Aires d'envol de Montgolfières*

Vous souhaitez créer une plate-forme aérostatique sur le département du Loir-et-Cher.

Etes-vous concernés par l'évaluation des incidences Natura 2000 ?

Une réglementation impose pour les aires d'envol et d'atterrissage des ULM, **montgolfières**, hydravions et planeurs soumises à **autorisation** au titre des articles D. 132-8 à 12 du code de l'aviation civile **et situées en toute ou partie en site Natura 2000** que soit réalisée une Evaluation des Incidences Natura 2000 (EIN2000).

Pourquoi ?

L'évaluation des incidences a pour objet de s'interroger sur les impacts qu'aura l'activité sur les espèces et les habitats d'intérêt communautaire qui ont justifié la désignation d'un ou plusieurs sites Natura 2000 et de conclure sur leur caractère significatif ou non.

Qui ?

C'est au créateur de la plate-forme aérostatique d'évaluer les incidences de l'activité sur le(s) site(s) Natura 2000 identifié(s).

Comment ?

L'évaluation est réalisée sous votre responsabilité et son contenu doit être conforme à l'article R.414-23 du code de l'environnement.

Ce présent formulaire vise à vous aider dans la réalisation de cette évaluation :

Au préalable vérifier si vous êtes soumis à Evaluation des incidences :

L'aire d'envol est soumise à **autorisation** au titre des articles D. 132-8 à 12 du code de l'aviation civile **ET** la plate-forme est située en tout ou partie à l'intérieur d'un site Natura 2000 (arrêté préfectoral n° 2012 118-0002 - projet soumis à EIN2000 1ère liste locale du Loir-et-Cher) :



Evaluation des Incidences Natura 2000 simplifiée

Ce document doit vous aider à vous poser les questions de base, décrire et analyser le projet, conclure et démontrer l'absence d'incidence.

Attention toutefois :

Si en remplissant le formulaire il apparaît que le projet peut finalement avoir des incidences, un **dossier complet** doit être réalisé.

Coordonnées du porteur de projet :

Nom (personne morale ou physique) :

Adresse :

Téléphone :

Email :

Nom, prénom et qualité du responsable du projet pour les personnes morales :

EVALUATION PRELIMINAIRE

L'évaluation préliminaire est requise dans tout dossier d'évaluation des incidences. Elle comporte une présentation du projet, une cartographie permettant sa localisation par rapport au(x) site(s) Natura 2000 susceptibles d'être affectés ainsi qu'un argumentaire étudiant les effets potentiels du projet au regard de sa zone d'influence.

Présentation du projet : descriptif de la plate-forme d'envol pour montgolfières

Commune :

Lieu-dit :

Parcelles cadastrales concernées :

Surface concernée :

Localisation des sites Natura 2000

En tout ou partie en site(s) Natura 2000 :

non

oui si oui, quel(s) site(s) concerné(s) ?

Nom du site :

N° du site : FR24.....

Liens internet permettant de localiser les sites Natura 2000 :

@

Site internet de la DREAL Centre :

<http://www.centre.developpement-durable.gouv.fr/natura-2000-r94.html>

Site internet du muséum d'histoire naturelle :

<http://inpn.mnhn.fr/carto/metropole/natura>

Portail Natura 2000 :

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Natura-2000,2414-.html>

Le dossier devra contenir une cartographie permettant de localiser le projet ainsi que le(s) site(s) Natura 2000 susceptible(s) d'être affecté(s) par la plate-forme, si possible au 1/25000 ème. Elle devra délimiter le périmètre global d'emprise au sol, comportant à la fois la surface définissant la plate-forme et toutes les parcelles susceptibles d'accueillir des activités liées à son utilisation (voies d'accès, zones de stationnement...).

Analyse de la zone du projet :

L'analyse de la zone du projet permet de vérifier si l'utilisation de ces parcelles est susceptible ou non d'avoir une incidence sur un site Natura 2000 et va renseigner sur le contenu du dossier d'évaluation à fournir : à savoir EIN simplifiée ou EIN complète.

Pour vérifier la susceptibilité d'incidences, on regardera la localisation et les milieux présents sur l'emprise du projet.

Milieux présents sur l'emprise du projet :

Cocher les cases concernées et joindre si possible une ou des photos du site avec le report des prises de vue sur la carte de localisation.

pelouse

prairie (préciser si possible pré de fauche, pâture)

autre milieu ouvert (préciser si possible)

Types d'incidences potentiels générées par l'intervention :

détérioration du milieu par piétinement, circulation de véhicules motorisés

Préciser :

perturbation d'espèce par la fréquentation humaine ...

Préciser :

destruction du milieu par travail ou décapage du sol, installations ou constructions, changement d'occupation du sol, comblement de zones humides, abattage d'arbres ou de haies...

Préciser :

Pour chaque type d'incidence on précisera dans la mesure de possible, la fréquence estimée.

Conclusion :

Il est de la responsabilité du porteur de projet de conclure ici sur l'absence d'incidence ou non de son projet.

Le projet est-il susceptible d'avoir une incidence notable sur un (ou des) site(s) Natura 2000 ? :

NON – Ce formulaire (évaluation simplifiée), accompagné des pièces précisées ci-dessus est à remettre au service en charge de l'instruction de votre dossier de demande d'autorisation d'une manifestation aérienne Annexe I (arrêté interministériel du 4 avril 1996 relatif aux manifestations aériennes).

OUI – Une évaluation complète doit être établie et transmise au service en charge de l'instruction du dossier. L'étude approfondie doit se poursuivre par l'analyse de mesure de réduction ou de suppression des effets le projet ne pouvant être autorisé en l'état.

Commentaires éventuels :

Fait à :

Le :

Signature :